

Séance du conseil municipal du 26 janvier 2018

Le conseil municipal, convoqué le 22 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire en date du **26 janvier 2018 à 20h30** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique STOESSEL, Adjoint au Maire d'ASPACH.

Présents : Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Céline STEVANOVIC, *adjoints*, Serge STIMPFLING, Florence LAVAUT, Régine BADELET, Régis BRAND, Carlos RODRIGUEZ et Isabelle REICHLIN, *conseillers municipaux*.

Fabien SCHOENIG, *Maire*, arrive à 21h30

Absents excusés : Angélique LIDY qui donne procuration à Françoise MAY, Joël KLEIBER et Arnaud STOESSEL.

Absents : Anne MAERKY et Roland RICH.

Monsieur STOESSEL souhaite la bienvenue aux conseillers et donne ensuite lecture de l'ordre du jour. Il propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- convention avec la Communauté de Communes Sundgau ;
- étude de sécurité de la Route de Thann.

Les conseillers, à l'unanimité, acceptent d'ajouter ces points.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du dernier PV.
3. Convention avec la Communauté de Communes Sundgau
4. Rythmes scolaires
5. Programme des travaux ONF - 2018
6. Vacances funéraires
7. Etude de sécurité Route de Thann
8. Compte-rendu des commissions communales
9. Compte-rendu des commissions intercommunales
10. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Karen LAMBOLEZ et Florence LAVAUT sont désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

2) Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2017 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3) Convention avec la Communauté de Communes Sundgau

Dominique STOESSEL informe les conseillers que la Communauté de Communes Sundgau a demandé à utiliser la salle de motricité dans le cadre des activités périscolaires.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité des membres présents, autorisent le Maire à signer la convention.

4) Rythmes scolaires

Dominique STOESSEL fait le compte rendu de la commission des rythmes scolaires qui s'est déroulée le 16 janvier dernier.

Y ont participé : le Maire et les adjoints, les enseignantes, les ATSEM, le personnel du périscolaire de la Communauté de Communes Sundgau, les représentants des parents d'élèves et les assistantes maternelles d'ASPACH.

Monsieur le Maire a commencé par faire l'historique du temps scolaire de ces dernières années.

Il propose aux participants de passer à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2018.

Après discussion et délibération, les horaires suivants sont approuvés par l'ensemble des personnes présentes :

8h15-11h45

13h30 – 16h00

Les lundis où il y a piscine, les horaires sont modifiés ainsi : 8h15-11h30 et 13h00 – 15h45.

Après délibération, ces nouveaux horaires sont adoptés avec 4 abstentions et 6 voix pour (dont une procuration).

5) Programme des travaux ONF

Dominique STOESSEL présente aux conseillers le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2018.

Après délibération, les conseillers approuvent ces programmes avec 3 abstentions et 7 voix pour (dont une procuration).

6) Vacations funéraires

Dominique STOESSEL informe les conseillers que la Brigade Verte a envoyé à la commune un courrier dans lequel il est précisé qu'au regard de l'article L.2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécution des mesures de police, notamment en matière d'hygiène et de salubrité publique, est assurée dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, par un agent de la police municipale ou un garde champêtre délégué par le Maire après avis du conseil municipal pour les opérations suivantes :

- fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt, sans présence d'un membre de la famille ;
- fermeture de cercueil avant crémation.

Ces opérations de surveillance donnent seules droit à des vacations dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 € (article L.2213-15 du C.G.C.T.).

Il propose aux conseillers de délibérer sur le montant de cette vacation :

La surveillance de certaines opérations funéraires donne lieu à perception d'une vacation funéraire au profit des policiers municipaux ou gardes champêtres dont le montant est fixé par arrêté du Maire après avis du Conseil Municipal.

Vu le Code général de collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-8 à L.2213-15, et R.2213-48

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 modifiant certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la législation funéraire

Considérant que l'exécution des mesures de police, notamment en matière d'hygiène et de salubrité publique, et les opérations funéraires sont effectuées, dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, par un agent de la police municipale ou un garde champêtre délégué par le Maire après avis du conseil municipal,

Considérant que les opérations de surveillance mentionnées à l'article L.2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent seules droit à des vacations dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 € ; ce montant pouvant être actualisé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, en fonction de l'indice du coût de la vie de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Considérant que seules ouvrent droit à vacation les opérations de fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et les opérations de fermeture de cercueil lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable en vue de fixer le montant unitaire d'une vacation funéraire à 25.-€ afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- est favorable à l'application de vacations lors des opérations funéraires au profit des gardes champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin ;
- fixe cette vacation à 25.-€

7) Etude de sécurité de la Route de Thann

Dominique STOESEL présente aux conseillers l'étude de sécurité de la Route de Thann établie par la société IVR.

Celle-ci préconise de créer des plateaux et carrefours, ainsi que des espaces verts afin de rétrécir la chaussée là où elle est la plus large.

La proposition faite aux conseillers est d'aménager l'accès à ASPACH en venant de la Steiga. Le montant de cette 1^{ère} tranche se monterait à 120 000.-€ HT.

Intervention des conseillers : il est souligné qu'il y a d'autres rues en mauvais état dans la commune et qu'il faudrait commencer par les refaire en priorité. D'autres solutions moins onéreuses pourraient être trouvées, comme installer des obstacles afin de ralentir la vitesse des automobilistes.

Le comptage routier effectué en avril dernier a permis de constater que de nombreux excès de vitesse ont été enregistrés dans la traversée du village.

Monsieur le Maire précise que le but des aménagements de sécurité est d'inciter les automobilistes extérieurs au village à emprunter la déviation en non plus la Route de Thann afin de gagner du temps et donc en roulant plus vite que la vitesse autorisée.

De plus il informe les conseillers que suite à une réunion avec les maires d'Altkirch et de Carspach, il a été décidé de déplacer les panneaux d'Altkirch et d'Aspach de façon à ce qu'ils soient dos à dos.

Le conseil envisage de réaliser des marquages provisoires au moins afin d'observer les effets sur la conduite des rétrécissements. Les arrêts de bus seront réaménagés sur la chaussée, de part et d'autre d'un passage piéton (à l'avant du bus), et permettront aussi de ralentir la circulation.

Après délibération, l'étude de sécurité est validée par le conseil municipal avec 10 voix pour (dont une procuration) et 1 abstention. Néanmoins, lors de l'éventuelle réalisation de ces travaux, chaque tranche sera rediscutée.

Les conseillers sont d'accord pour améliorer l'esthétique de l'entrée du village côté Nord par des bas-côtés plantés de petits arbres. La partie 2 de l'étude sera aménagée en priorité (après l'entrée nord jusqu'à après la rue du Réservoir).

Pour info, la STEIGA sera encore déneigée cette année par les services du Conseil Départemental mais pas en priorité.

8) Compte-rendu des commissions communales

Commission technique : Dominique STOESSEL

- Maison des Associations : rampe toujours pas posée, à relancer encore. Utilisation par les personnes âgées : pas de remarque. Marche populaire : le Club de foot a protégé la salle pour ne pas la salir (chemins très boueux).

Commission de l'information : Dominique STOESSEL

- Tout Aspach paraîtra aux alentours du 15 février. Appel aux publications. Les entreprises ont manifesté leur intérêt pour une page dédiée. Il faut rappeler aux élèves qu'ils doivent montrer au chauffeur leur carte de bus et attacher la ceinture.

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Céline STEVANOVIC

- La fête des Aînés s'est bien passée.
- Le Conseil d'Ecole aura lieu le 23 février avec délibération sur les rythmes scolaires. Les travaux pour l'accessibilité des toilettes à l'école élémentaire sont finis.
- Il est prévu une rencontre AGS/ Mairie/ entreprise pour discuter de l'aménagement possible des toilettes de la salle polyvalente.
- Club de foot : le 20 février sera officialisée l'occupation de la Maison des Associations. La convention est bientôt prête et sera envoyée aux Conseillers.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY

- Des devis sont en cours pour l'entretien des fossés.
- Réserve communale : le local (anciennement local des pompiers) a été rangé, le matériel nécessaire y a été déposé. L'emplacement du matériel courant type tronçonneuse, visseuse a été identifié et localisé à l'atelier communal en cas de besoin.
- Espace sans tabac : la convention est signée, les panneaux livrés et à installer. Un article dans Tout Aspach est prévu.
- Troc-Plant : il est prévu le 24 mars de 9h à 12 h à la Maison des Associations, avec 3 ateliers enfants et l'atelier nichoirs de Thierry Bourgoin. La Mission de l'Eau relaie l'information dans le cadre de la Semaine des alternatives aux pesticides.
- Atelier communal : demande de devis en cours pour une cuve fuel double paroi.
- Patrimoine : un artisan tailleur a été consulté pour la statue St Jean Népomucène (pas en péril mais à nettoyer) ; le socle de l'ancien monument aux morts présente des

fissures mais il est en béton, elles seront donc colmatées en propre régie ; le calvaire rue du Réservoir présente de sérieuses fissures et devra être réparé en priorité.

9) Compte-rendu des commissions intercommunales

- **SIASA** : Isabelle REICHLIN fait savoir que le COSEC a fait l'objet de travaux d'entretien, le cheminement est terminé, l'éclairage (aux leds) de la gare routière du collège et du lycée a été rénové. Un panneau de basket est tombé et a dû être réparé, tous les câbles de sécurité doivent être vérifiés. Les usagers des bus scolaires ont été contrôlés.
- **Communauté de Communes Sundgau** : le Maire informe les conseillers que la taxe GEMAPI a été mise en place. Elle sera répartie sur deux EPAGE (Ill et Largue) à qui la Communauté de Communes Sundgau a transféré la compétence. Fabien SCHOENIG devient délégué de ces deux instances. Lors des intempéries, ce sont les zones prévues qui ont été inondées et ont joué leur rôle. La CCS a soutenu des projets « LEADER » pour permettre leur financement : « les yaourts A gueter » et « l'Îlot Fermier » à Hirsingue, qui tous deux développent les circuits économiques locaux. La CCS a jusqu'à présent poursuivi les politiques des ex-communautés de communes. En 2018, il faudra choisir les compétences optionnelles et renoncer peut-être à certains services.

10) Divers

- Les DIA et autorisations d'urbanisme instruites et en instance sont présentées.
- Un devis a été demandé à AXIOME ENERGIE pour la pose de panneaux photovoltaïques (sur 12 x 5 m) sur le toit de la Maison des Associations : chiffré à environ 16 000 €, l'installation pourrait être amortie en 10 à 12 ans, puis le produit de la revente de l'électricité deviendrait un revenu. Il faut étudier la possibilité de subvention dans le cadre du plan Climat. Ces indications sont données aux conseillers pour réflexion.
- Logo de la maison des associations : il est proposé d'organiser un concours.
- UNAFERM : Monsieur le Maire fait le compte-rendu de son entretien avec les responsables de la société UNAFERM et a abordé les questions de sécurité autour du site.
- Monsieur le Maire a rendez-vous avec Monsieur HEINRICH concernant le rejet des eaux de ruissellement sur l'arrière de la Rue du Chêne.
- Isabelle REICHLIN regrette la disparition des haies Rue de Walheim qui renaient la terre en cas de fortes intempéries. Des points d'attention sont mentionnés, à discuter aussi avec l'Association Foncière. Les fossés seront passés en revue pour vérifier le cheminement des eaux de ruissellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.